



FFvolley

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2 Réunion du 11 décembre 2021

L'an deux mille-vingt-un et le 11 décembre à 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis par visioconférence et en physique à l'Hôtel Best Western Orly - 4 Avenue Charles Lindbergh, 94150 Rungis sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Pour l'émargement, le Président procède à l'appel des administrateurs, tant à titre de membre qu'en qualité éventuellement de représentant d'un membre excusé (Annexe 1).

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

- | | |
|--|--|
| 1. ERIC TANGUY – Président | 14. DECONNINCK Didier – Administrateur |
| 2. ALBE Christian – Trésorier général | 15. FRELAT Véronique – Administrateur |
| 3. COLLOT Isabelle – Administrateur | 16. GANGLOFF Claude – Administrateur |
| 4. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint | 17. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur |
| 5. FLORENT Sébastien – Secrétaire général | 18. KOZLUDERE Evlin – Administrateur |
| 6. MERCIER Pierre – Vice-président | 19. LABROUSSE Yves – Administrateur |
| 7. NOEL Florence – Vice-présidente | 20. MABILLE Gérard – Administrateur |
| 8. SAGOT Éric – Administrateur | 21. MARCAGGI Antoine – Administrateur |
| 9. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur | 22. MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur |
| 10. GOUX Richard – Administrateur | 23. MOURADIAN Christine – Administrateur |
| 11. BOUGET Yves – Vice-président | 24. ROCHE Vincent – Administrateur |
| 12. BERNARD Monique – Administrateur | 25. TRITZ Olivier – Administrateur |
| 13. ARIA Alain – Administrateur | 26. VIALA Delphine – Administrateur |
| | 27. VOUILLOT Pierre – Administrateur |

Etaient représentés par un membre à voix délibérative :

- AKILIAN Michelle (représentée par Eric TANGUY) – Administrateur
- AMARD Zélie (représentée par Pierre MERCIER) – Secrétaire générale adjointe
- BAGATTO Cynthia (représentée par Didier DECONNINCK) – Administrateur
- CASTAINGS Nadège (représentée par Yves LABROUSSE) – Administrateur
- DE BERNON Françoise (représentée par Claude GANGLOFF) – Administrateur
- ROYO Linda (représentée par Christine MOURADIAN) – Administrateur
- VALLOGNES Nathalie (représentée par Sébastien FLORENT) – Administrateur

Sont excusés en tant que membres à voix délibératives :

- LE THOMAS Viviane – Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général sera en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Adopté par le Conseil d'Administration du 19/02/2022
Date de diffusion : 21/02/2022
Auteur : Sébastien FLORENT

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de TRENTE-QUATRE et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- Aline GEMISE-FAREAU – Présidente du Conseil de Surveillance

Assistent sur invitation du Président :

- Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale
- Jean-Pierre FEUILLAN – chargé de missions bénévole auprès de la présidence
- François RIVET – Salarié de la FFvolley
- Laurie FELIX – Salariée de la FFvolley

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

I - Intervention du Président de la FFvolley

II - Intervention du Président de la LNV

III - Pôle Direction Administrative et Financière

Administration

- Procès-verbaux :
 - ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 octobre 2021
 - ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux des commissions
- Gestion des commissions :
 - ✓ Modification de la composition de la Commission Fédérale de Développement
 - ✓ Modification de la composition de la Commission Fédérale Volley Sourd
 - ✓ Modification de la composition de la Commission Fédérale de Discipline
- Vie institutionnelle :
 - ✓ Point sur la vacance du représentant territorial masculin occitan au Conseil d'administration
 - ✓ Création d'un groupe de travail sur le changement de genre
- Evolutions législatives (Eric TANGUY) :
 - ✓ Projet de décret relatif aux conditions d'attribution et de retrait de la délégation accordées aux fédérations sportives ainsi qu'au contenu et aux modalités du contrat de délégation
 - ✓ Application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République : Présentation de la stratégie nationale
 - ✓ Application de l'ordonnance n° 2021-488 du 21 avril 2021 : Construction d'une politique fédérale de prévention du dopage et des conduites dopantes

• Suivi - Ligues et Comités :

- ✓ Etat de situation de la ligue régionale de Martinique
- ✓ Etat de situation de la ligue régionale de Corse
- ✓ Informations complémentaires

• Ressources Humaines :

- ✓ Nomination d'un nouveau team manager de l'équipe de France masculine
- ✓ Informations complémentaires

Finances

IV - Pôle Développement

- ✓ Campagne « J'aide mon club »
- ✓ Information sur PSF (Eric SAGOT)
- ✓ Plan stratégique 2022 -2024 (Eric TANGUY)

V - Pôle Outre-mer

- Coupe de France Martinique
- Etat des lieux relations CAVB/Zone 7

VI - Pôle Promotion – Eric TANGUY

- Audit marketing et organisation de l'offre FFvolley
- Stratégie événementielle
- Bilan du Championnat de France de Beach Volley 2021
- Organisations internationales :
 - ✓ Volleyball Nations League 2023 – 2024
 - ✓ Super Six 2023 – Volley assis

VII - Pôle Sportif :

- Volleyades, mini Volleyades, maxi Volleyades 2022
- Règlement particulier COVID
- Informations sur la Coupe de France 2022

VIII - Pôle DTN

- Informations sur le Projet de Performance Fédérale 2022 - 2025
- Projet Beach Pro Tour – Host an Event

IX - Questions Diverses

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration à 9h00

En préambule, le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour présenter des ajustements de l'ordre du jour.

Monsieur FLORENT propose qu'une délibération concernant le président de la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi soit ajoutée à l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

1^{ère} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (une abstention) d'approuver la modification de l'ordre du jour de la présente réunion.

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Le Président prend la parole, son intervention est résumée en ces termes :

- Entretien avec France Télévision : Le Président de la FFvolley a rencontré le directeur des sports des chaînes du groupe France Télévision qui montre un intérêt certain pour le volley-ball et qui souhaite accompagner les équipes de France féminines et masculines jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024. France TV accompagnant déjà la FFBB, son intérêt croissant pour les sports collectifs de salle relève d'une belle réaction suite aux résultats des Jeux Olympiques de Tokyo. Aujourd'hui, la FFvolley finalise les négociations en ayant pour rôle de faciliter les discussions entre France TV et la société In Front qui commercialise les droits dévolus à la CEV et la FIVB. L'objectif est que France TV, via sa chaîne France 4, diffuse le prochain championnat d'Europe, le prochain Championnat du monde et la VNL.
- Candidature à Volleyball Empowerment : Face aux difficultés rencontrées sur le beach volley de haut-niveau, notamment avec la non-qualification de nos sportifs aux Jeux Olympiques de Tokyo, la DTN souhaite une équipe compétitive pour 2024 capable de gagner des médailles. Dans ce contexte, la FFvolley s'est positionnée pour se faire accompagner par la FIVB en candidatant par un projet du beach volley à *Volleyball Empowerment*. En effet, la FIVB attribue des financements auprès des fédérations via ce programme international pour élever le niveau de certaines disciplines. La FFvolley a tenu des discussions à l'occasion de la visite du Centre National de Beach Volley à Toulouse. Intéressée par la candidature de la France, la FIVB a décidé à priori d'octroyer 220 K\$ par an pour le projet du beach volley français. La victoire de l'équipe des U19 masculins en Championnat du monde vient conforter la FFvolley sur sa démarche et montrer que la France s'est bien placée pour l'avenir.
- Proposition de Loi visant à démocratiser le sport en France : Le sujet s'accélère en raison du calendrier électoral du Gouvernement, la date limite de dépôt des amendements est fixée au 3 janvier 2022. Le CNOSF et le mouvement olympique œuvrent également et ont fait des propositions d'amendement.

Brièvement, la loi comprend 3 titres :

- Titre 1 qui prévoit le principe des 30 minutes de sport par jour, l'assouplissement des règles relatives au certificat médical pour les majeurs et l'obligation d'avoir une association sportive dans les écoles du 1^{er} degré (école primaire) ;
- Titre 2 sur la gouvernance qui prévoit la parité des organes dirigeants pour les fédérations à l'horizon 2024 et pour les organes régionaux à l'horizon 2028, la création d'une commission des athlètes de haut niveau, la limitation des mandats successifs pour les présidents des

fédérations à trois ou quatre en fonction d'une éventuelle candidatures à un mandat international, la déclaration auprès de l'HATVP étendue au secrétaire et trésorier des fédérations, la représentation des organes affiliés ou agréés aux seins des fédérations ;

- Titre 3 sur le modèle économique sportif qui prévoit la possibilité de se constituer en SCIC pour les clubs et les fédérations, la création d'une plateforme de lutte contre la manipulation des compétitions et la commercialisation de droits marketing par les ligues professionnelles via une société extérieure.

II - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV

Le président donne la parole à Monsieur BOUGET, son intervention est résumée en ces termes :

- Le début des championnats professionnels a très bien démarré. Les inquiétudes sur le remplissage de salle se sont apaisées, en effet l'ensemble des trois ligues enregistrent +10% de fréquentation ce qui s'explique notamment par la victoire aux Jeux Olympiques et la convivialité récurrente du volley.
- Un enjeu majeur est identifié au niveau de l'arbitrage au niveau professionnel :
 - La formation des arbitres est à reprendre car le niveau est clairement en baisse. Les arbitres ne maîtrisent pas les lois du jeu ou les règlements. Le volley d'excellence n'est pas possible avec une qualité d'arbitrage régressive.
 - La désignation n'est pas égale à un autre en fonction du contexte du match et il est nécessaire d'avoir des arbitres murs sur certains types de rencontres.
 - Le volley ne génère quasiment jamais de violences, or, il est constaté que nous rentrons dans un cycle relativement violent avec des images stupéfiantes d'envahissements de terrain.
- L'Association Nationale des Ligues de Sports Professionnels est vigilante sur le mouvement entre les fédérations et le ministère en charge des sports car il tendrait à remettre en cause les délégations actuellement écrites.

III - POLE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Administration

Le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour la présentation des résolutions et des informations suivantes.

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 octobre 2021

Le procès-verbal du 9 octobre 2021 est soumis à approbation du Conseil d'administration.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

2^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (une abstention) d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 9 octobre 2021.

- Approbation et présentation des procès-verbaux des commissions

Les procès-verbaux suivants sont soumis à approbation du Conseil d'administration :

- Commission Fédérale Volley Assis n°1 du 18 septembre 2021
- Commission Fédérale de Développement n°1 du 7 octobre 2021
- Commission Centrale Sportive n°3 du 13 octobre 2021
- Commission Centrale Sportive n°4 du 19 octobre 2021
- Commission Centrale Sportive n°5 du 28 octobre 2021
- Commission Centrale Sportive n°6 du 23 novembre 2021
- Commission Centrale Sportive n°7 du 30 novembre 2021

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

3^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (une abstention) d'approuver les procès-verbaux susmentionnés.

Ne nécessitant pas l'approbation du Conseil d'administration, les procès-verbaux suivants ont été uniquement présentés :

- Commission Fédérale contre les Violences Sexuelles n°3 du 22 juillet 2021
- Commission Fédérale Discipline n°2 du 25 septembre 2021
- Commission Fédérale Discipline n°3 du 27 octobre 2021
- Gestion des commissions :
 - *Modification de la composition de la Commission Fédérale de Développement*

Présidente : **Michelle AKILIAN**

Membres :

Zélie AMARD

François DE TSCHUDY

Sébastien GONÇALVES-MARTINS

Eric SAGOT

Thibault SALVIAT

Nicolas SAUERBREY (DTNA)

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

4^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions) d'approuver la composition de la Commission Fédérale de Développement.

- *Modification de la composition de la Commission Fédérale Volley Sourd*

Président(e) : **En attente de désignation**

Membres :

- ❖ Anouchka ARROYO - Marjorie CHANZY
- ❖ Juliette DUREL - Kabadouko GOMIS
- ❖ Mariana KIZKO - Eozenn WEBER
- ❖ Chrystel BERNOU (DTNA)

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions) d'approuver la composition de la Commission Fédérale Volley Sourd.

- *Modification de la composition de la Commission Fédérale de Discipline*

Président : **Patrick OCHALA**

Membres :

Sandrine GREFFIN
Béatrice KNOEPFLER
Sylvie MENNEGAND
Nicolas REBBOT
André-Luc TOUSSAINT
Benjamin VALETTE

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

6^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (deux abstentions) d'approuver la composition Commission Fédérale de Discipline.

- *Modification du Président de la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi*

Le Bureau Exécutif propose de nommer Monsieur Eric SAGOT en qualité de président de la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée):

7^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (deux abstentions) d'approuver la nomination du président de la CCEE.

- Vie institutionnelle :
 - *Point sur la vacance du représentant territorial masculin occitan au Conseil d'administration*

Le Conseil d'Administration a voté lors de sa dernière séance un calendrier d'élection pour pourvoir le poste de représentant territorial de la Ligue Régionale d'Occitanie. Or, le Comité Directeur de la Ligue a fait part de ses difficultés d'organisation. Aussi, il est proposé d'annuler ledit calendrier dans l'attente d'une nouvelle date d'assemblée générale de la Ligue.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

8^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (une abstention) d'annuler le calendrier de l'élection du représentant territorial de la Ligue Régionale d'Occitanie voté conformément au Code Electoral.

- *Création d'un groupe de travail sur le changement de genre*

Les services fédéraux sont confrontés à des demandes spécifiques sur le genre apposé sur les demandes de licences par des personnes en cours de changement de genre ou ayant déjà opéré des changements physiques. Le sujet prenant de l'ampleur et la FIVB commençant à vouloir légiférer sur cet enjeu sportif et sociétal, la FFvolley doit pouvoir s'inscrire dans ses réflexions. Ainsi, le Bureau Exécutif propose de mettre en place un groupe de travail afin de travailler sur la règlementation fédérale en cohérence avec les autres fédérations et le ministère en charge des sports.

Un appel à bénévolat est lancé auprès des membres du Conseil d'Administration pour que deux membres rejoignent le groupe.

Le choix final des membres sera arrêté par le Bureau Exécutif.

→ Validation du principe

→ Composition type pour désignation par le Bureau Exécutif :

Deux membres de la Commission Centrale Médicale

Un membre de la Commission Centrale des Statuts et des Règlements

Un membre de la Commission Centrale Sportive

Un ou deux membres du Conseil d'administration

Un membre de la Direction Technique Nationale

Deux salariés (service juridique et secteur sportif)

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

9^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (une abstention) de valider la création d'un groupe de travail et sa composition de principe finalisée par le Bureau Exécutif.

- Evolutions législatives :

- ❖ Les travaux sur le projet de décret relatif aux conditions d'attribution et de retrait de la délégation accordées aux fédérations sportives ainsi qu'au contenu et aux modalités du contrat de délégation sont toujours en cours. Le CNOSF doit notifier son avis auprès du ministère des sports.
- ❖ En application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et en réponse au courrier du 29 octobre 2021, la Fédération présente auprès du ministère des sports un sommaire relatif à la stratégie nationale regroupant notamment des axes en matière de gouvernance, protection de l'intégrité physique et morale des acteurs du volley, le développement durable et la formation.
Ce sommaire intègre au mieux le projet fédéral de la FFvolley pour l'olympiade.

- ❖ En application de l'ordonnance n° 2021-488 du 21 avril 2021, la FFvolley construit sa politique fédérale de prévention du dopage et des conduites dopantes comprenant un plan d'action annuel (cf. Annexe 2)

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

10^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (une abstention) de valider la politique fédérale de prévention du dopage et des conduites dopantes, ainsi que le plan d'action annuel sous réserve des discussions avec le ministère en charge des sports et l'AFLD.

- Relations Liges et Comités

- *Etat de situation de la ligue régionale de Martinique*

Suite à plusieurs carences financières et administratives, la FFvolley a bloqué le paiement accordé au titre du PSF en attente d'une régularisation et de l'organisation d'une assemblée générale. Celle-ci était prévue en fin d'année mais elle a malheureusement été annulée.

- *Etat de situation de la Ligue régionale de Corse*

L'assemblée générale aura lieu le 19 décembre 2021 en présence du Secrétaire général de la FFvolley et dans un contexte politique très tendu qui appelle à une vigilance de la part de la Fédération.

- Ressources Humaines :

- *Nomination d'un nouveau team manager de l'équipe de France masculine*

Après concertation avec Monsieur REZENDE, Caroline THOMAS a été nommée en qualité de *team manager* et conserve les missions liées à la communication de l'équipe de France masculine sénior.

Son poste sera plus axé sur la logistique relative aux déplacements de l'équipe que sur le management RH.

- *Informations complémentaires*

- Le nouveau poste de Madame THOMAS implique un recrutement au service communication et le Bureau Exécutif souhaite également embaucher un *community manager*.
- Le recrutement d'un directeur général n'est pas envisagé sur le moyen terme.
- Un recrutement est envisagé pour la gestion et la mise en œuvre du plan équipement et qui sera en partie subventionné.
- Le service marketing a été renforcé avec l'arrivée de Clothilde GRENON en CDD. La coordination du pôle promotion est à ce jour faite bénévolement par le Président et Monsieur Jean-Pierre FEUILLAN.

FINANCES

Le Président donne la parole à Monsieur ALBE pour faire un état de la situation de la comptabilité.

Le service comptable est à jour sur ses écritures, cela est dû à une meilleure organisation interne.

Le Trésorier Général et le Trésorier Général adjoint se sont réunis pour travailler sur certains comptes et l'atterrissage au 31 décembre 2021, mais également pour envisager l'avenir et permettre une éventuelle passation.

Concernant la saison en cours, la FFvolley a enregistré 109 201 licenciés au 31.08.2019 et désormais au 10.12.2021, elle enregistre 110 341 licences et il est prévu environ 1 140 licences supplémentaires jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Concernant la situation financière au 31.12.2021, il est prévu un résultat largement bénéficiaire auquel ont contribué les éléments suivants :

- Aides du ministère des sports sur perte de licence (+173 K€)
- Prime VNL (+130 K€ à compenser avec le coût du séjour de presque 300 K€)
- Activité partielle (+ 45 K€)
- Aide au paiement des charges URSSAF en raison de la crise sanitaire (+177 K€)
- Economies sur les organisations fédérales (+250 K€)
- Licenciements économiques (+ 300 K€)

Sur les partenariats affichés au 31.12.2021, le service comptabilité a encaissé 496 K€ HT.

Cette perspective positive va permettre de reconstituer les fonds propres et de repenser les investissements fédéraux afin d'accompagner la réalisation des différents projets.

IV - POLE OUTRE-MER

Le Président donne la parole à Florence AVABY et Marc-Antoine ANATOLE afin de présenter la situation dans les ligues des DROM-CROM.

Concernant la situation sanitaire :

- La région pacifique (Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna) a arrêté sa saison sportive et reprendra l'activité sportive en janvier 2022.
- La région indienne (Mayotte et la Réunion) : le sport a repris, notamment les championnats régionaux à La Réunion (avec du beach volley et du green volley).
- La région antillaise est très impactée par la crise sanitaire et la saison sportive ne reprendra pas en raison des couvre-feux et autres mesures gouvernementales. Seule la Ligue de Guyane conserve une activité avec les championnats jeune, compét'lib, et outdoor.

Par ailleurs, les enjeux suivants sont soulevés :

- Les ligues de la région pacifique demandent que soit reconnue la temporalité particulière de leur saison sportive.
- La situation de Mayotte continue d'évoluer puisque nous avons rencontré la nouvelle Vice-Présidente du Conseil départemental pour exposer les grandes difficultés financières de la Ligue qui n'a plus les moyens de fonctionner. Depuis trois ans, la Ligue n'est pas financée en raison d'un contentieux et nous avons deux options à ce jour :
 - Soit le Conseil Départemental accompagne la Ligue pour assainir ses comptes ;
 - Soit l'association est dissoute et la Fédération reprendra l'activité.
- Concernant la Ligue de la Réunion, un centre d'entraînement Indoor été labellisé en collaboration avec le CREPS et un centre d'entraînement pour le beach volley est en réflexion avec un club du sud de l'île. Le territoire se dirige vers une grande diversification des pratiques.
Après neuf ans d'absence, un cadre technique régional s'est installé pour travailler sur la partie développement en ayant pour objectifs : 3000 licenciés à l'horizon 2024, la formation des cadres et des joueurs, la détection pour la haute performance.
- Comme évoqué par le Secrétaire Général, la Ligue de la Martinique rencontre des problèmes de structuration administrative et doit travailler sur ce point.

- De son côté, la Ligue de Guyane et ses clubs peinent à retrouver leurs licenciés. Néanmoins, un championnat fusionnant les équipes séniors du Surinam et de Guyane va être mis en place avec un budget de 40 K€ comprenant des tournois le week-end et des play-offs sur les deux territoires. Il est également prévu de développer des tournois « Open club » de janvier à juin en sénior qui seront ouverts à toutes ligues antillaises pour un budget de 30 K€. Le tournoi international de beach volley devant accueillir les équipes de France est pour l'instant suspendu. Enfin, la Ligue de Guyane a organisé les Assises du volley-ball et conclue à un bilan positif grâce aux échanges constructifs tenus entre tous les acteurs participant.

V - POLE DEVELOPPEMENT

Le Président donne la parole à Monsieur Eric SAGOT afin de présenter les points suivants :

- Campagne « J'aide mon club »

Le Bureau Exécutif souhaite connaître la situation des clubs et avoir des retours d'expérience sur l'opération « J'aide Mon Club ».

- Information sur le PSF

La FFvolley mène une campagne PSF exemplaire, le nombre de dossiers a augmenté de 299 à 376 en réponse à quasiment tous les critères d'évaluation. En revanche, une amélioration doit être faite sur les comptes rendus financiers et l'évaluation des dossiers, ce qui devrait être le cas en anticipant la préparation des dossiers.

Concernant les perspectives à venir, l'ANS distribue désormais une enveloppe en deux parties : le PSF (enveloppe globale qui baisse cette année de 80,8 millions à 75 millions – les 15 millions correspondant à l'aide pour la crise sanitaire) et les PST. L'enjeu de cette année sera de valoriser ce qui a été fait et d'être calé sur le PST pour minimiser l'impact de la baisse de l'enveloppe PSF pour la FFvolley.

Concernant le financement des emplois, il faut s'en référer aux DRAJES.

- Plan stratégique 2022 -2024

Le Président prend la parole afin de présenter un nouveau plan stratégique de développement ayant pour objectif un accroissement quantitatif important de nos licenciés.

La présentation du plan « POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE TOUS LES VOLLEY » est insérée en Annexe 3 du présent procès-verbal.

Grâce à la médaille d'or Olympique de l'Equipe de France masculine et les efforts collectifs de tous nos acteurs, la FFvolley constate un afflux de licenciés dans ses clubs. Evoluant désormais dans un climat de confiance et une situation financière fédérale solide, la FFvolley voit une opportunité unique de faire grandir le volley français.

L'objectif est clair, il vise à atteindre 200 000 licenciés en 2024.

Pour cela, le Bureau Exécutif propose un plan d'actions autour de deux axes :

- Diversification des lieux de pratiques *outdoor* en s'appuyant sur le plan national « 5000 équipements »
- Accroissement de l'emploi territorial dédié au développement du volley.

La Fédération inscrit son action à travers le grand plan national annoncé par le Président de la République, qui prévoit de déployer des équipements sportifs sur tout le territoire en collaboration avec les collectivités territoriales. Le financement des équipements sportifs permettra la création de terrains de volley durables et d'espaces agiles dédiés au volley.

Dans le même temps, la Fédération prévoit l'embauche de 50 emplois jusqu'en 2024. Les agents recrutés exclusivement pour le développement devront notamment contribuer à la mise en œuvre opérationnelle du plan équipements pour le volley. Ils devront mettre en œuvre les actions de développement permettant de viser l'augmentation significative du nombre de licenciés.

Le financement de ces emplois au sein des ligues régionales et des comités départementaux s'opèrera par une augmentation des moyens fédéraux alloués aux ligues et un glissement progressif de l'engagement financier de la FFvolley dites « aide aux ligues » vers une « aide fédérale pour l'emploi ».

Entre 2022 et 2024, chaque nouvel emploi entrant dans ce projet et porté par une ligue ou un comité auprès de la DRAJES, sera cofinancé par une subvention publique (DRAJES), par la FFvolley (aide aux ligues redirigée) et l'organisme territorial volley lui-même. Les engagements de la FFvolley et de la ligue et/ou comité seront formalisés dans une convention d'objectifs particulière.

Ce soutien renforcé de la FFvolley dans les territoires passera nécessairement par une augmentation du prix de la licence d'1 euro en 2022 et d'1 euro en 2023. Le but étant de pérenniser les emplois CDI après les 3 ans d'aides de l'Etat.

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

11^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions) d'approuver le plan stratégique 2022-2024.

VI – POLE PROMOTION

Le Président prend la parole afin de présenter les points suivants :

- Audit marketing et organisation de l'offre FFvolley

Le Président donne la parole à Jean-Pierre FEUILLAN et François RIVET afin de présenter la stratégie marketing de la FFvolley ainsi que le projet de CRM.

Il est joint au présent procès-verbal en Annexes 4 et 5 les supports de présentation suivants :

- Recommandations - Stratégie Marketing pour l'Olympiade ;
- Outils de développement commerciaux.

- Stratégie événementielle

Le Président prend la parole afin de présenter l'étude sur la stratégie événementielle de la FFvolley effectuée par la société partenaire SPARTNER.

Il est joint au présent procès-verbal en Annexe 6 le support de présentation.

- Bilan du Championnat de France de Beach Volley 2021

Le Président prend la parole afin de présenter le bilan du championnat de France de beach-volley qui s'est déroulé à Arles en septembre 2021.

Il est joint au présent procès-verbal en Annexe 7 le support de présentation.

- Organisations internationales :
 - Volleyball Nations League 2023 – 2024 : La Fédération n'accueillera pas de poule de VNL cette année, l'Equipe de France disputera trois poules aux

Canada, Philippines puis Japon. Cependant, la FFvolley souhaite se positionner pour être organisatrice en 2023 et 2024.

- Super Six 2023 – Volley assis : L'Espace Mayenne à Laval (53), salle moderne de 6000 places, accueillera en 2023 une compétition d'importance, le Super Six 2023 masculin, où les six meilleures nations mondiales de volley assis s'affrontent. La France en qualité de pays hôte sera la 7^{ème} nation participante.

VII POLE SPORTIF

Le Président donne la parole à Monsieur MERCIER pour présenter les informations et résolutions suivantes :

- Volleyades, mini Volleyades, maxi Volleyades 2022

Le secteur sportif montre les tableaux de répartition des équipes par Ligue en fonction de la formule mathématique consacrée.

Pour les Volleyades et les Mini Volleyades, il ressort des débats la proposition suivante : participation de 27 équipes par compétition correspondant à une équipe par Ligue régionale métropolitaine et deux places pour une équipe de Ligues Régionales DROM CROM, puis une répartition des places supplémentaires en fonction du tableur Excel exposé. Les deux équipes DROM CROM seront déterminées entre elles d'un commun accord sous réserve de l'avis favorable du Bureau Exécutif.

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

12^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions) d'approuver la formule sportive des Volleyades et Mini Volleyades telle que précisée ci-dessus.

Pour les Maxi Volleyades, il ressort des débats les propositions suivantes :

- Les participants ne pourront pas avoir été inscrits au cours de la saison sportive sur une feuille de match d'un championnat national, ou de Volleyades ou Mini Volleyades. Les licences surclassées pourront ainsi participer au Maxi Volleyades si ces deux critères sont remplis.
- Les matchs se jouent à 6 contre 6 ;
- Le nombre total d'équipe engagée est compris entre 12 et 16 par genre. Le Bureau Exécutif déterminera le nombre final en fonction de l'organisateur choisi et du nombre d'équipes souhaitant être inscrites par les Ligues Régionales.

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

13^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions) d'approuver la formule sportive Maxi Volleyades telle que précisée ci-dessus.

- Approbation du règlement particulier COVID :

Le Règlement Particulier COVID doit se mettre en cohérence avec les modifications législatives. Ainsi, il présente deux modifications principales :

- La nouvelle contrainte de 24h de validité des tests, le masque obligatoire en dehors de l'aire de jeu (l'arbitre porte le masque à la table de marque et quand il s'adresse à un joueur, le statisticien situé derrière les panneaux doit porter le masque) ;

- Un report peut être obtenu si trois joueurs sont à l'isolement (au lieu de trois personnes en suspension COVID). De plus, en l'absence de certificat de médical, un joueur est toujours suspendu mais n'est plus compris dans les trois cas pouvant donner lieu à une demande de report.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

14^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (une abstention) d'approuver le règlement particulier COVID.

- Informations sur la Coupe de France 2022

Concernant la Coupe de France Amateur : un des quatre demi-finalistes sera l'organisateur du Final Four.

Concernant la Coupe de France Pro : L'objectif est d'organiser un évènement à Paris. Cependant, il y a un problème de délai au regard de la fin du championnat de France professionnel puisque la dernière équipe qualifiée n'est connue que quatre jours avant le Final Four prévu initialement.

Plusieurs solutions sont envisagées et seront appréciées par le Bureau Exécutif puis négociées avec la LNV.

VIII - POLE DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Le Président donne la parole à Axelle GUIGUET afin de présenter les informations suivantes :

- Informations sur le Projet de Performance Fédérale 2022 – 2025

Le ministère des sports a légiféré par décret et prorogé la validité du PPF jusqu'au 30 juin 2022.

Le nouveau PPF est en cours de finalisation et il sera élaboré pour la période 2022/2025.

Sur le fond, il n'y a pas de modification notable, les principales réformes ayant été menées en 2017. Le PPF s'inscrit dans la continuité.

Sur la forme, il faut intégrer le nouveau fonctionnement lié à la création de l'ANS et le système d'évaluation exigé par elle. A savoir qu'il y a désormais deux classifications (national et territorial) pour les pôles Espoir en fonction de la formation et de la capacité à sortir des athlètes pour les pôles France. Les pôles Espoir classés nationaux de niveau 1, recevront un financement direct de l'ANS. Les pôles Espoir classés territoriaux de niveau 2, recevront un financement via le PSF.

- Projet Beach Pro Tour – Host an Event

La FFvolley a appris qu'un promoteur français se positionne pour sept ans sur l'organisation d'une étape de l'Elite Pro Tour (circuit FIVB fermé de beach volley se déroulant en 16 villes dans des lieux généralement iconiques) qui se déroulerait à Roland Garros mi-septembre.

Face à cette situation, la FFvolley s'invite aux discussions et conforte sa place auprès de la FIVB et du promoteur concerné afin que l'équipe de France y participe (Wild Card) et que nos effectifs soient partie prenante à l'organisation.

IX - QUESTIONS DIVERSES

- Le Bureau Exécutif propose Madame Claudine ROCHE comme chargée de missions bénévole afin d'accompagner les clubs et la FFvolley sur la Coupe d'Europe de la CEV. Elle remplacerait ainsi Monsieur Philippe BEUCHET qui nous a quittés cet été.

15^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (trois abstentions) d'approuver la nomination.

- Sur l'initiative de deux passionnées et dirigeantes de la Fédération, un club de supporters va être créé sous forme associative. L'assemblée générale constituante est prévue en janvier.
- La Coupe de France Master nécessite une petite réorganisation avec finalement des plateaux de quatre équipes et une fusion des catégories hommes et femmes.
- La Coupe de France Compet'Lib doit se voir fixer un lieu et une date. Il est suggéré d'adosser la finale à 16 équipes à la *Golden European League*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures et 45 minutes.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Feuille d'émargement
- Annexe 2 – Politique fédérale de prévention du dopage et des conduites dopantes & actions 2022
- Annexe 3 - POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE TOUS LES VOLLEY
- Annexe 4 – Recommandations et analyse marketing
- Annexe 5 – Outil de développement commercial
- Annexe 6 – Stratégie Évènementielle
- Annexe 7 – Bilan du championnat de France de beach 2021 à Arles

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

Le Président
Éric TANGUY

Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT